

# INFORMATION

CCRF

## FORCE OUVRIÈRE porte ses positions auprès du nouveau SGG !!

Le 2 avril dernier, M. Marc GUILLAUME a pris ses nouvelles fonctions de Secrétaire Général du Gouvernement.

Sans attendre le cadre formel d'un prochain comité technique, FO en tant que première organisation syndicale en DDI, a immédiatement sollicité une entrevue bilatérale, concrétisée le 5 mai 2015 à Matignon en présence de Jean-Luc NEVACHE, coordonnateur de la réforme des services déconcentrés.

L'occasion pour une délégation représentant l'ensemble des ministères « actionnaires » des DDI d'opérer un rappel des précédents épisodes : à la fois de l'instance « CT des DDI » marquée par une jeune mais riche histoire, mais aussi et surtout

des DDI elles-mêmes et de leurs personnels, livrés depuis 2010 à une inter ministérialité débridée et aux effets conjugués de la RGPP et de la MAP.

Et chaque représentant de la délégation a malheureusement pu illustrer en séance un rayon de ce musée des horreurs pour des services ayant perdu un tiers de leurs effectifs entre 2010 et 2013 (constat longtemps porté seul par FO... avant que l'administration soit amenée à l'admettre en 2014) !

Les représentants pour le secteur « Finances » dans les DDI, touchant directement les personnels de la DGCCRF, ont rappelé au SGG que cette dernière était quasiment la seule administration impactée par les RGPP, RéATE et MAP à avoir subi une cassure entre des agents versés contre leur gré dans les DDI et d'autres qui ont été happés par les DIRECCTE.

Reprenant les propos mêmes du SGG qui constatait que les fruits de la méthode suivie dans la mise en phase de la réforme territoriale ne se verraient qu'en fin de cycle, ils ont alors fait remarquer que lorsqu'une réforme ne fonctionnait pas, il fallait savoir en tirer les conclusions en toute transparence et proposer d'autres solutions pour rétablir une chaîne de

commandement efficace et réactive dans l'organisation du service public de protection économique du consommateur, ce qui est loin d'être le cas, simplement si on s'en réfère à la chute inexorable du nombre de vérifications effectuées et d'établissements contrôlés depuis ladite réforme (cf. CCRFin FO's 2015 n° 5).

La solution à cet échec patent se trouve dans la revendication exprimée par le syndicat FO depuis 5 années : la sortie des DDI.



Philippe GRASSET, Secrétaire général de la fédération FO Finances et Michel GARCIN, permanent syndical « CT des DDI » marquée par une jeune mais riche histoire, mais aussi et surtout des DDI elles-mêmes et de leurs personnels, livrés depuis 2010 à une inter ministérialité débridée et aux effets conjugués de la RGPP et de la MAP. Et chaque représentant de la délégation a malheureusement pu illustrer en séance un rayon de ce musée des horreurs pour des services ayant perdu un tiers de leurs effectifs entre 2010 et 2013 (constat longtemps porté seul par FO... avant que l'administration soit amenée à l'admettre en 2014) !



Car c'est bien de l'avenir dont il faut parler, et le message de **FO**, une fois soldé le dossier CCRF, est clair :

## Halte aux chantiers de démolition de missions et d'emplois publics, de banalisation des compétences des fonctionnaires et de dégradation de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations.

Concernant les DDI plus particulièrement, la délégation **FO DDI** a porté les axes qui rythmeront les prochains débats du comité technique présidé par le nouveau SGG :

- **Redonner du sens et de la lisibilité** aux agents quant à leurs missions et la pérennité de leur poste : avec comme premier geste attendu la décision d'appliquer un maintien strict des effectifs des DDI sur le prochain triennal et de disposer d'une lisibilité sur l'impact de la revue des missions sur les DDI, des services dont la vocation n'est pas de se recroqueviller sur des fonctions uniquement régaliennes,
- **Conforter le lien entre les DDI, les agents et leurs ministères**, garant du portage des politiques publiques et de la construction des compétences : **FO** est dans ce cadre opposée à toute velléité de régionalisation de la gestion des personnels et exige une consultation formelle du CT des DDI avant toute évolution en la matière !
- **Mettre en place un CHSCT central des DDI**, condition incontournable pour traiter sérieusement des sujets d'hygiène et de sécurité en articulation avec les CHSCT locaux et ministériels : **FO** le demande depuis 2012... et attend d'en voir la concrétisation dès le prochain CT du 21 mai prochain !

Tout autant de points qui ont fait l'objet d'une réelle écoute... et pour lesquels **FO** ne manquera pas de se faire entendre à l'occasion des prochaines échéances pour obtenir des suites concrètes !

### BULLETIN D'ADHÉSION



NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

GRADE : \_\_\_\_\_ I NM : \_\_\_\_\_ TEMPS PARTIEL : \_\_\_\_\_ %

AFFECTATION : \_\_\_\_\_

Déclare adhérer au syndicat national des personnels CCRF FORCE OUVRIÈRE

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(signature)

À découper et expédier à **CCRF FO** 46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Possibilité de prélèvement bancaire sur 6 mois



[www.ccrf.force-ouvriere.fr](http://www.ccrf.force-ouvriere.fr)

